

**Contribution à l'enquête publique
par Arrêté n°2024-802 en date du 22 novembre 2024
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de Lamballe-Armor**

Contributeur :

Monsieur IMBERT Frédéric
13, rue du champ grenu 22400 Lamballe-Armor
Parcelle du cadastre : AB 19&20
frederic.imbert53@orange.fr
0623340720

Destinataire :

Madame VIART Martine
Commissaire Enquêteur
13b rue de la Ville Offier 22190 Plérin

AVIS NÉGATIF : mise en danger de la biodiversité

Notre quartier dont ma parcelle fait partie, constitue de par les choix et les aménagements de ses propriétaires, un environnement propice à toute une faune variée : Oiseaux, petits mammifères, invertébrés et batraciens prospèrent alentour.



La photo ci-contre n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la volonté des habitants de préserver une partie de ses jardins pour y accueillir nombre d'animaux et espèces qui se raréfient inexorablement face à l'urbanisation, l'agriculture intensive et la destruction des espaces sauvages.

Qu'en sera-t-il lorsque les projets immobiliers prévus seront mis en place ? Il sera proposé, comme partout ailleurs, des espaces verts, maîtrisés mais stériles de toute faune et flore diversifiée.

Pourquoi la présentation du projet parle-t-elle alors de la volonté de préservation de l'environnement ? Cela est complètement antinomique avec la richesse environnementale déjà présente des jardins de notre secteur qui constituent un des derniers havres de paix et de prospérité parmi un paysage déjà surexploité et appauvri par les usages urbains.

Par conséquent, je **refuse** les OAP et le PLU en leur état actuel afin d'éviter à ma ville les préjudices futurs d'un projet trop éloigné de la réalité pratique du terrain.

Cordialement,

F.IMBERT

Fait à Lamballe, le 17 janvier 2025